

PROJET
associatif
2026-2031



Aide Pénale
Association socio-judiciaire

3

Préambule

4

Un peu d'histoire

6

**L'AAPé face aux enjeux actuels de la justice :
la prévention de la récidive et de la réitération**

11

Conclusion

© Association d'Aide Pénale

Directeur de la publication : Wassim El Golli - **Coordination éditoriale :** Salariés et bénévoles - **Impression :**
H2Copy, Paris (Montparnasse) - **Réalisation :** Agence Kaolin - www.agencekaolin.com - **Secrétaire de rédaction :**
Emmanuel Cauchois - **Création graphique et mise en page :** Anaïs Vinagre - **Photos :** Eléonore Henry De Frahan

Numéro ISBN : 978-2-490096-34-7

Dépôt légal : juin 2026

Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite

Préambule

A l'aube de son cinquantième anniversaire, l'AAPé est plus que jamais résolue à s'appuyer sur son histoire tout en se tournant vers l'avenir. Ce projet associatif est bien plus qu'un simple plan d'action : il traduit une vision à long terme qui a pour objectif d'adapter les interventions de l'association aux évolutions de la société et du système pénal, de répondre aux besoins des publics qu'elle accompagne, et de consolider sa place comme acteur clé dans le paysage sociojudiciaire francilien.

Dans un contexte où les défis liés à la justice, à la prévention de la récidive, et à l'accompagnement des victimes ne cessent de croître, ce projet associatif se

positionne comme une feuille de route ambitieuse et réaliste. Il porte non seulement les aspirations de l'AAPé pour les années à venir, mais aussi l'engagement de toutes ses équipes – salariés, bénévoles et partenaires – à œuvrer ensemble pour une société plus juste et plus humaine.

Ce projet s'articule autour de deux axes principaux : un plan d'action immédiat pour répondre aux besoins actuels, et une stratégie globale pour assurer la pérennité et le développement de l'association.

À travers ce document, l'AAPé réaffirme son rôle dans l'accompagnement des parcours et l'innovation dans le champ sociojudiciaire.

Un peu d'histoire

4

AU FIL DES ANNÉES, l'association diversifie ses missions.

L'Association 1901 d'aide pénale (AAPé) s'inscrit dans le contexte de la réforme pénale ayant instauré le contrôle judiciaire par la loi du 17 juillet 1970, dont l'objectif était de limiter le recours à la détention provisoire. À l'initiative de magistrats et de membres engagés de la société civile, une réflexion s'est progressivement développée en faveur d'une justice davantage fondée sur l'individualisation des peines.

Cette dynamique conduit à la création officielle de l'AAPé le 5 mai 1978. Dès sa fondation, l'association répond à un double constat : la surpopulation carcérale et les effets désocialisants de l'incarcération. Elle promeut une conception du contrôle judiciaire centrée sur l'accompagnement, permettant à la personne suivie d'évoluer de la transgression vers la citoyenneté.

L'AAPé se constitue alors comme un réseau de coopération et de solidarité mobilisé autour des enjeux d'emploi, de formation, de santé et de logement. Son

action repose sur deux principes fondamentaux : l'intervention de contrôleurs judiciaires bénévoles, formés et compétents, et l'instauration d'une relation privilégiée avec les personnes accompagnées, fondée sur la disponibilité, la qualité de présence et une approche à la fois sociale et éducative.

Au fil des années, l'association diversifie ses missions. Entre 1984 et 1987, elle ouvre l'Arc-en-ciel, lieu d'accueil de jour et de permanence destiné aux contrôleurs judiciaires et aux personnes suivies. En 1989, elle crée un service d'insertion sociale pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, et obtient l'agrément pour la domiciliation des personnes sans domicile stable placées sous contrôle judiciaire. Si ces expérimentations n'ont pas toutes perduré, la domiciliation des personnes suivies en contrôle judiciaire demeure aujourd'hui encore assurée par l'AAPé.

Au cours des décennies suivantes, l'association renforce sa reconnaissance

Création officielle
de l'AAPé
LE 5 MAI 1978

NOS VALEURS

DIGNITÉ

garantir à chaque personne – quelle que soit sa situation pénale – le respect de son humanité et de ses droits fondamentaux.

RESPECT

accueillir sans jugement, écouter avec bienveillance, et reconnaître la parole et les besoins de chacun et chacune.

JUSTICE

œuvrer pour un traitement équitable, impartial et humain des personnes confrontées au système pénal.

ÉQUITÉ

adapter l'accompagnement aux situations individuelles, en tenant compte des inégalités sociales, économiques et culturelles.



institutionnelle et élargit progressivement son champ d'intervention : habilitation pour le contrôle judiciaire, développement de la médiation pénale, mise en œuvre de la réparation pénale pour les mineurs, actions d'insertion sociale et accompagnement des parents. Elle s'inscrit durablement dans des partenariats avec les juridictions, la Protection judiciaire de la jeunesse, le SPIP et les acteurs locaux.

Ces dernières années confirment la capacité d'adaptation de l'AAPé aux évolutions des politiques pénales et sociales. Parmi les initiatives engagées, figurent la mise en place, dès 2013, des stages de responsabilité parentale et le développement, depuis 2023, d'actions collectives de soutien aux fonctions parentales. Ces espaces d'échange et de réflexion,

financés par la CAF, visent à soutenir les compétences éducatives, favoriser la parole et prévenir les ruptures familiales. L'association a également renforcé ses partenariats institutionnels à travers la signature de nouvelles conventions avec le SPIP et les juridictions, ainsi que la mise en œuvre de dispositifs de médiation de proximité.

Fidèle à cette dynamique d'évolution, l'AAPé a également développé de nouvelles réponses, notamment dans le champ de la lutte contre les violences intrafamiliales, avec la création d'un stage spécifique consacré à cette problématique.

En janvier 2025, l'Association 1901 d'aide pénale a été reconnue comme organisme d'intérêt général.

L'AAPé face aux enjeux

actuels de la justice : la prévention de la récidive et de la réitération

L'ASSOCIATION s'investit dans des réponses socioéducatives qui dépassent la seule sanction punitive.

Un engagement fort pour prévenir la récidive et répondre aux enjeux actuels de la justice

Au cœur de son projet associatif, l'Association 1901 d'aide pénale place la prévention de la récidive et de la réitération comme axe structurant de son action. Face aux défis contemporains du système judiciaire – marqués par une pression accrue sur les établissements pénitentiaires, des attentes fortes de la société civile et la nécessité de proposer des alternatives à l'enfermement – l'association s'investit dans des réponses socioéducatives qui dépassent la seule sanction punitive. En intervenant directement auprès des personnes placées sous main de justice, majoritairement dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites ou à la détention, elle contribue à limiter le cycle des infractions et à renforcer la cohésion sociale.

Des mesures sociojudiciaires au service d'une justice préventive, réparatrice et restaurative

L'un des axes phares du travail associatif repose sur la mise en œuvre de mesures sociojudiciaires personnalisées qui favorisent la responsabilisation des justiciables et leur réinsertion dans la société. À ce titre, l'association développe notamment des contrôles judiciaires socioéducatifs, des médiations pénales, des stages de responsabilité parentale ou encore des mesures de réparation pour mineurs, mandatés par les magistrats pour offrir une réponse pénale adaptée. Ces mesures visent non seulement à accompagner les personnes dans une compréhension approfondie des actes qui leur sont reprochés, mais aussi à favoriser la prise en compte des victimes et la reconstruction du lien social, facteurs reconnus de réduction significative du risque de réitération des faits.

CES MESURES
visent à comprendre
les actes qui leur sont
reprochés.

Mobiliser un réseau de partenaires pour compléter et enrichir ses propres interventions

Consciente que la prévention de la récidive ne peut se limiter à un accompagnement judiciaire, l'association développe un vaste réseau de partenaires institutionnels, associatifs et sociaux pour structurer son action. L'insertion professionnelle, l'accès au logement, le soutien psychologique ou encore l'accompagnement familial sont intégrés dans une approche globale, permettant à chaque personne suivie de reconstruire durablement son projet de vie. En se positionnant comme un acteur essentiel de la justice préventive aux côtés des juridictions, de la protection judiciaire de la jeunesse et des services pénitentiaires, l'association répond aux enjeux actuels de la justice en promouvant des dispositifs novateurs, inclusifs et

humanistes, contribuant ainsi à une justice plus efficace, réparatrice et accessible à tous.

Axe 1 – Prévention de la récidive et sensibilisation aux enjeux sociojudiciaires

Dans une logique de prévention de la récidive et de la réitération, l'association développe des actions visant à sensibiliser les jeunes et les personnes accompagnées aux conséquences sociales, judiciaires et humaines de leurs actes. Ces actions ont pour objectif de favoriser une meilleure compréhension du cadre judiciaire et de renforcer la responsabilisation individuelle. À ce titre, l'association met en œuvre des actions telles que la participation encadrée à des audiences judiciaires, l'intervention de partenaires institutionnels (préfecture de Police, Direction de la police municipale et de la prévention



8

**CET
ACCOMPAGNEMENT**
repose notamment
sur l'orientation
et la mise en lien
avec les dispositifs
de droit commun

DPMP) ainsi que l'orientation vers des partenaires associatifs (Les Restos du cœur, maraudes, etc.), sans oublier des temps de rappel à la loi. Un travail spécifique est mené sur la reconnaissance des faits et sur la compréhension des éléments ayant conduit le mineur ou le majeur à se retrouver mis en cause. Cette étape constitue un levier essentiel dans le processus de responsabilisation et de prévention de la répétition et de la récidive.

Axe 2 – Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

L'insertion constitue un levier fondamental de prévention de la récidive. L'association accompagne les personnes suivies dans la construction ou la consolidation de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, en tenant compte de leur situation personnelle, judiciaire et sociale. Cet accompagnement repose notamment sur l'orientation et la mise en lien avec les dispositifs de droit commun : SIAO, services sociaux, France Travail, Mission locale, ou tout autre partenaire pertinent. L'objectif est de favoriser l'accès au logement, à l'emploi, à la formation et aux droits sociaux, afin de sécuriser les parcours et de réduire les facteurs de vulnérabilité.

Axe 3 – Orientation et accompagnement vers les dispositifs d'aide sociale et de soins

Consciente de l'impact des fragilités

psychologiques, familiales ou addictologiques sur les parcours judiciaires, l'association développe un axe spécifique d'orientation vers les structures de soins et d'accompagnement social. Les professionnels orientent vers des prises en charge psychologiques, psychiatriques ou addictologiques, en lien avec les partenaires du territoire. Cette approche globale vise à traiter les causes sous-jacentes des passages à l'acte et à favoriser une stabilisation durable des situations individuelles.

Dans une approche globale et préventive, l'association inscrit son action dans un travail approfondi sur les origines du passage à l'acte, en tenant compte des dimensions familiale, éducative et relationnelle qui peuvent fragiliser les parcours des personnes accompagnées. La question de la parentalité constitue à ce titre un levier essentiel, aussi bien pour les mineurs suivis que pour les parents sous main de justice. L'association développe ainsi des interventions spécifiques de soutien à la parentalité, visant à renforcer les compétences parentales, à restaurer les fonctions éducatives et à prévenir les ruptures familiales susceptibles d'alimenter les comportements déviants. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de mesures extrajudiciaires, mises en œuvre en amont ou en complément des réponses pénales, favorisant un accompagnement éducatif individualisé. En soutenant les parents

dans leur rôle et en travaillant la dynamique familiale, l'association contribue à une prévention durable de la réitération et à la sécurisation du parcours des enfants et adultes accompagnés.

Axe 4 – Accompagnement sociojudiciaire et responsabilisation des justiciables

L'accompagnement sociojudiciaire constitue un axe central de notre action associative. Il vise à aider les personnes suivies à respecter les obligations judiciaires qui leur sont imposées, tout en les soutenant dans la compréhension et l'appropriation de leur situation pénale. À travers des entretiens réguliers, les professionnels travaillent avec les justiciables sur la prise de conscience de leur situation judiciaire, l'élaboration de projets individualisés et la prévention de nouveaux passages à l'acte. Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche éducative, bienveillante et responsabilisante.

Axe 5 – Travail sur la citoyenneté, le rapport à l'autre et la réparation

L'association développe des actions visant à favoriser une réflexion approfondie sur les actes commis, le rapport à autrui et la place du citoyen au sein de la société. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche de justice éducative et restaurative, intégrant pleinement la prise en compte des victimes. Elles se traduisent

notamment par la mise en œuvre d'activités de réparation – telles que des échanges avec la victime lorsque cela est possible, ou des actions citoyennes – ainsi que par des projets centrés sur les valeurs de citoyenneté et le respect du vivre-ensemble. Des dispositifs de justice restaurative peuvent également être mobilisés lorsque les conditions sont réunies.

Axe 6 – Formation, professionnalisation et amélioration continue des pratiques

Depuis sa création, l'association s'est construite sur la pluralité des compétences des salariés et des bénévoles, réunis autour d'une même conviction : la prévention de la récidive et l'accompagnement des justiciables relèvent pleinement de la responsabilité collective de la société civile, aux côtés des institutions judiciaires. Cette croyance fondatrice engage l'association à investir durablement dans la formation, l'accompagnement et la professionnalisation de l'ensemble de ses acteurs, qu'ils soient salariés ou bénévoles.

La qualité des accompagnements proposés repose ainsi sur un socle commun de compétences, de valeurs et de pratiques partagées. L'association a mis en place un dispositif structuré d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés et bénévoles, comprenant des phases d'observation des pratiques existantes, l'accès à des documents

ressources, ainsi qu'un accompagnement progressif à la prise de fonction. Une attention particulière est portée à l'appropriation du cadre institutionnel et juridique des mesures mises en œuvre (SRP, CJSE et médiation), en cohérence avec les attentes des autorités judiciaires et des partenaires. Convaincue de la nécessité d'une montée continue en compétences, l'association encourage et soutient la participation des équipes à des formations professionnalisantes, en interne comme en externe, notamment auprès d'organismes spécialisés tels que Citoyens et Justice. Ces actions de formation, financées ou cofinancées par l'association, visent à renforcer les savoirs juridiques, éducatifs et relationnels, tout en accompagnant l'évolution des pratiques professionnelles et bénévoles face aux enjeux contemporains de la justice.

Enfin, l'association veille à maintenir une dynamique collective d'écoute et d'amélioration continue, à travers des groupes d'analyse de la pratique, des réunions d'équipe, des temps institutionnels et des espaces d'échange dédiés. Ces temps permettent d'identifier les compétences existantes, les forces et les fragilités des équipes, ainsi que les besoins en formation, afin d'ajuster les accompagnements proposés et de garantir un engagement bénévole et professionnel reconnu, soutenu et pleinement intégré au projet associatif.

CES ACTIONS
de formation, visent
à renforcer les savoirs
juridiques, éducatifs
et relationnels.

Axe 7 – Innovations sociales et développement d'outils de prévention et de sensibilisation

Afin de s'adapter aux évolutions sociétales et aux besoins des publics accompagnés, l'association développe des outils innovants de prévention et de sensibilisation. Ces actions visent à renforcer la portée des messages éducatifs et à prévenir les conduites à risque en amont des parcours judiciaires. Cet axe comprend notamment la demande d'habilitation en matière de justice restaurative, la mise en place de dispositifs de médiation familiale intégrant des espaces parents-enfants, le développement d'actions d'aide éducative à destination des mineurs, ainsi que des interventions de prévention auprès des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), afin de limiter les passages à l'acte durant les périodes de placement administratif ou judiciaire. L'association entend également favoriser le développement des modes de résolution amiable des conflits, notamment à travers le déploiement de dispositifs de médiation de proximité.

Dans une dynamique d'innovation sociale, elle s'engage ainsi dans la conception et l'expérimentation de nouveaux dispositifs et pratiques, en réponse aux besoins émergents des publics accompagnés et aux attentes des partenaires institutionnels.

Conclusion



À travers ce projet associatif, l'AAPé réaffirme avec force son rôle essentiel dans le paysage sociojudiciaire francilien. Forte de près de cinquante années d'engagement et d'innovation, l'association poursuit l'objectif constant d'accompagner les personnes confrontées au système pénal avec humanité, exigence et responsabilité, afin de prévenir durablement la récidive et de renforcer la cohésion sociale. Les défis auxquels la justice est confrontée aujourd'hui – complexification des parcours, précarisation croissante, évolution des politiques publiques – imposent des réponses renouvelées et ambitieuses. Ce

projet ouvre la voie à une association résolument tournée vers l'avenir, engagée dans la formation de ses équipes, ouverte à l'expérimentation, attentive aux besoins émergents, et pleinement investie dans les partenariats institutionnels et locaux.

L'AAPé continuera ainsi de défendre une justice plus humaine. Ce projet constitue une invitation adressée à l'ensemble des salariés, bénévoles, partenaires et acteurs du territoire pour poursuivre la construction d'un modèle fondé sur le respect, l'équité et la dignité, afin de permettre à chaque personne accompagnée de trouver sa place au sein de la société.



Aide Pénale

Association socio-judiciaire

ASSOCIATION D'AIDE PÉNALE

Siret : 322 293 853 00071

Siège social : Tribunal judiciaire de Paris

29, avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris

Tél. 01 44 32 53 37

E-mail : accueil@aape.paris

SERVICE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE

Tribunal judiciaire de Paris

29, avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris

Tél. 01 44 32 53 37

Fax : 01 44 32 58 72

E-mail : accueil@aape.paris

SERVICES DE RÉPARATION PÉNALE DES MINEURS, STAGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE, ET MÉDIATION PÉNALE

8, rue Gît-le-Cœur - 75006 Paris

Tél. 01 40 51 88 29

E-mail : accueil.paris6@aape.paris

Distribution gratuite

ISBN : 978-2-490096-37-4



9

782490

096374